

raissent les plus favorables, pourvu qu'elles n'empiètent sur aucuns droits des autres.

Nous croyons devoir nous montrer jaloux des prérogatives et des privilèges de toutes nos institutions qui se sont développées à la faveur de nos conditions politiques actuelles, que nous voulons sauvegarder, ainsi que nos franchises constitutionnelles que l'on ne saurait avoir chance de nous voir sacrifier pour aucun avantage aléatoire ou intérêt de clocher particulier.

Mais nous respectons nos concitoyens d'une autre origine, qui vivent à côté de nous, et nous apprécions hautement leurs institutions, qui font le plus grand honneur à notre pays.

Nous voulons des égards réciproques entre les différentes nationalités d'une même province, comme entre les différentes provinces elle-mêmes de cette Confédération. Nous avons donné, maintes fois, des preuves de la sincérité de nos sentiments sur ce point; entre autres, je me plais à le rappeler ce soir, lorsque nous nous sommes réunis, dans cette ville même, pour achever la constitution organique de notre association des médecins de langue française de l'Amérique du Nord. Nous avons alors résolu unanimement d'offrir le titre de présidents honoraires à des représentants éminents des deux universités anglaises de cette province: M. le professeur Craik de McGill, et M. le professeur Campbell, de l'École de Bishop, qui jouissaient d'ailleurs, tous deux, de l'estime de tous les médecins canadiens-français.

Je dirai encore plus, pour dissiper toute équivoque que pourrait faire naître, dans certains esprits chatouilleux, un sentiment national, un peu vif, que nous n'avons jamais cherché à dissimuler:

Nous voulons faire disparaître, tout autant que nos amis qui plaident en faveur du projet de loi de M. le docteur Roddick, ces barrières détestables, aux yeux d'un grand nombre, qui empêchent un médecin diplômé d'une province d'aller pratiquer librement dans une autre province de ce même pays. Et voilà pourquoi nous plaidons énergiquement en faveur de la réciprocité médicale des diplômes entre les provinces, sauf